



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

**Commission des dynamiques territoriales
615 - Coopération transfrontalière,
européenne et internationale**

**615 - Coopération transfrontalière,
européenne et internationale - Propositions
financières - Budget primitif 2017**

Rapport n° CD/2016/161

Service Chef de file :

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le développement du Bas-Rhin, département à forte vocation transfrontalière et européenne, s'appuie sur une politique volontariste à l'international articulée autour de 4 objectifs majeurs :

- 1) la promotion du statut européen de Strasbourg (vecteur d'attractivité et de développement économique),
- 2) le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière,
- 3) la consolidation des politiques départementales,
- 4) l'accompagnement des associations, des collectivités locales et des acteurs du territoire vers les financements transfrontaliers et européens.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif un budget de 545 576€ concernant l'axe 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Récapitulatif des montants proposés en recettes par modes d'action

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
61510	F	Coopération transfrontalière, européenne et internationale	- *	4 423,05
		TOTAL	0,00*	4 423,05

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par modes d'action

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
61510	F	Coopération transfrontalière, européenne et internationale	618 076,00	545 576,00
		TOTAL	618 076,00	545 576,00

Pleinement inscrit dans l'espace du Rhin Supérieur et dynamisé par le statut européen de Strasbourg, le Bas-Rhin est un département à forte vocation européenne.

Son développement s'appuie sur une politique volontariste à l'international articulée autour de 4 objectifs majeurs :

- 1) la promotion du statut européen de Strasbourg (vecteur d'attractivité et de développement économique),
- 2) le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière afin de permettre aux Bas-Rhinois de saisir toutes les opportunités offertes par l'appartenance à l'Union européenne et au Rhin supérieur,
- 3) la consolidation des politiques départementales par la recherche de financements et d'innovation auprès des voisins allemands et des partenaires européens,
- 4) l'accompagnement des associations, des collectivités locales et des acteurs du territoire vers les financements transfrontaliers et européens.

Les crédits proposés au titre de l'axe 615 ne correspondent qu'à une partie des crédits consacrés à ces objectifs transfrontaliers et européens.

La stratégie européenne et transfrontalière du Département s'appuie également sur des crédits destinés aux bacs rhénans ou à la passerelle cyclable de Gombsheim (axe 705), au soutien à la desserte aérienne de Strasbourg (axe 725), à l'enseignement bilingue paritaire (axe 510), à l'insertion des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail allemand, au fonctionnement bilingue des équipements culturels départementaux (axe 640), etc. L'action européenne du Département permet également de bénéficier de recettes pour les politiques départementales, comme l'illustrent les cofinancements attendus au titre du Fonds Social Européen pour les actions en faveur de l'insertion (axe 310) ou du FEADER au titre de plusieurs projets de pistes cyclables (axe 705).

Seuls les crédits proposés pour l'axe 615 sont détaillés ci-dessous, les autres postes dépenses étant présentés avec leurs politiques et modes d'action de rattachement.

1) Promotion du statut européen de Strasbourg

En 2017, il est proposé que le Département maintienne, aux côtés de la Ville de Strasbourg, son niveau d'engagement financier (220.000€), en faveur du statut européen de Strasbourg, vecteur de développement économique capital pour le Bas-Rhin, et continue à soutenir l'accessibilité et l'attractivité de la capitale européenne.

2) Citoyenneté européenne et transfrontalière

L'appartenance à l'Union Européenne et la proximité avec les voisins allemands et suisses du Rhin Supérieur constituent des atouts pour la mobilité des Bas-Rhinois et pour leur insertion professionnelle. Il est proposé que le Département continue également à s'investir activement en ce domaine.

En premier lieu, il est proposé de poursuivre et de développer, en synergie avec la politique éducative et de promotion du bilinguisme, les actions auprès des jeunes, en soutenant l'émergence de projets européens et les actions de sensibilisation et de coopération.

Cet appui passe par la contribution financière départementale au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (proposition : 50 000€) ainsi qu'au Fonds jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur (proposition : 1 667€) et par une enveloppe permettant de financer quelques projets exemplaires en faveur de la citoyenneté européenne (proposition : 5 000€).

Afin de faciliter la vie quotidienne des Bas-Rhinois, dans tous ses enjeux transfrontaliers, le Département soutient également fortement les structures locales de coopération transfrontalière qui remplissent une mission de service public de proximité pour les Bas-Rhinois et, plus largement, pour les habitants du Rhin Supérieur (INFOBEST Kehl/Strasbourg, Eurodistrict et INFOBEST PAMINA, association Vis-à-Vis, Euro-Institut) (proposition : 131 746 € en 2017).

Il est d'ailleurs proposé que le Département continue à soutenir, en 2017, les permanences retraites mises en place pour répondre aux besoins des milliers de retraités bas-rhinois confrontés à l'imposition de leur retraite allemande par l'Allemagne (proposition : 10 000€ en 2017).

3-4) Consolidation des politiques départementales et accompagnement vers les financements européens

Parce que le développement de son territoire passe par la coopération avec ses voisins allemands, il est proposé que le Département du Bas-Rhin continue à s'investir activement, en synergie avec le Département du Haut-Rhin et la Région, dans les instances de gouvernance transfrontalières du Rhin supérieur (Conseil Rhénan et Conférence du Rhin Supérieur). Ces instances permettent de rapprocher les politiques locales des acteurs alsaciens, allemands et suisses, pour plus d'efficacité et de cohérence, et elles soutiennent des projets de coopération concrets (proposition : 21.863€).

Il est d'ailleurs proposé que l'année 2017 soit marquée, dans cette perspective, par la signature d'un premier accord de partenariat avec l'Ortenaukreis, cadre de projets concrets, notamment en matière de protection de l'enfance, de prévention sanitaire et de développement territorial.

En matière transfrontalière, il est également proposé de poursuivre le soutien financier au projet NeuroCampus trinational qui a des implications directes pour les politiques départementales en faveur de la jeunesse et de l'autonomie (proposition : 10 000€).

Il est également proposé que le Département continue de mener une politique active de mobilisation et de promotion des cofinancements européens (FEDER, FEADER, FSE, programmes sectoriels) et transfrontaliers (cofinancement de 21 000€ pour l'assistance technique du programme INTERREGV Rhin supérieur, doté de près de 110 M€ de fonds FEDER), afin de soutenir ses propres politiques ainsi que les projets des acteurs du territoire.

En matière d'appui aux acteurs locaux, il est proposé que le Département poursuive son offre d'ingénierie en matière de recherche de financements en direction des territoires.

Pour la saisine des opportunités européennes de cofinancement, de promotion et de coopération, le Département s'appuiera notamment sur le Bureau Alsace Europe (proposition : 65 200€), relais alsacien auprès des institutions européennes à Bruxelles, et sur l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (proposition : 8 000€).

La coopération transfrontalière, européenne et internationale du Département du Bas-Rhin s'inscrit dans le cadre des articles L.1115-1 et suivants du CGCT qui autorisent les collectivités territoriales à mener ou soutenir des projets de coopération internationale, européenne et transfrontalière.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY